

L'ordre du jour est le suivant :

Informations :

- Aire d'Accueil des Gens du Voyage : réhabilitation
- Opération Cœur de Ville – bourse à la création et aides à la rénovation de l'habitat : bilan
- Subventions : attribution à la Commune

Délibérations :

Séance du 8 mars 2013 : approbation du compte-rendu

ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Communauté de Communes du Gévaudan : Modification des statuts portant sur l'extension de la compétence « aménagement de l'espace »
- 2) Communauté de Communes du Gévaudan : **Décision d'opportunité portant sur le transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif »**

RESSOURCES HUMAINES

- 3) Logement de fonction : liste des emplois
- 4) Personnel Saisonnier : émoluments
- 5) Commune : tableau des effectifs
- 6) **Service de l'eau et de l'assainissement** : tableau des effectifs

FINANCES

- 7) Compte administratif 2012 : approbation
- 8) Résultats des différents budgets 2012 : Affectation
- 9) Comptes de gestion 2012 : Présentation et Approbation
- 10) Fiscalité directe locale : fixation des taux
- 11) Subventions aux associations : attributions
- 12) Frais de fonctionnement des écoles privées : forfait élève
- 13) Tarifs communaux : fixation
- 14) Tarifs du Cimetière : fixation
- 15) Tarifs de la piscine : fixation
- 16) Tarifs de la Maison du Tourisme : fixation
- 17) **Tarifs de l'Eau et l'Assainissement** : fixation
- 18) Budgets primitifs 2013 : propositions et vote
- 19) Espace Jeunes – **travaux de réhabilitation pour l'accueil loisirs : demande de financement**
- 20) Travaux de rénovation de bâtiments communaux : demande de financement PED

TRAVAUX

- 21) Programme d'Aménagement et d'Entretien de la Voirie Communale d'Intérêt Communautaire - Année 2012 – Rue du Stade : avenant n°1
- 22) Tableaux de l'Eglise Notre Dame de la Carce : avenant n°1

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le vendredi 12 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, suivant avis individuel, en date du cinq avril et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON, Maire.

Étaient présents (23) : Jean ROUJON – Claude CAUSSE – Huguette NURIT – Jean-François DELOUSTAL – Magalie VIDAL – Jean-Pierre JACQUES – Jacqueline ORLOWSKI – Adjoints - Henri DAUDÉ – Samira MESKINI – Jeannine MAMET – Conseillers Municipaux Délégués – Marie-Noëlle MAGNE – Henri CORBIERE – Dominique AKA – Véronique JOUVE – Alain NURIT – Sophie FOISY – Laurent MALLET – Elisabeth ACHET – André GIRAL – Jean-Paul CHEDANNE – Jean-Paul BELOT – Bernard DURAND – Amélie CHAUDESAIGUES.

Absents excusés (2) : Béatrice MEISSONNIER – Henri PODEVIGNE

Excusés ayant donné pouvoir (4) : Daniel BASTIDE (pouvoir à Dominique AKA) – Jean-Paul GIRAL (pouvoir à Henri DAUDÉ) – Elisabeth MATHIEU (pouvoir à Elisabeth ACHET) – Pierre BRUEL (pouvoir à Jean-Paul CHEDANNE).

Monsieur Jean-François DELOUSTAL a été élu secrétaire, fonction qu'il a acceptée.

En préambule, Monsieur le Maire souhaite à Pierre BRUEL, un prompt rétablissement suite à une intervention chirurgicale et félicite, Jean-François DELOUSTAL pour la naissance de son fils Alexandre né le 26 mars 2013.

- Aire d'Accueil des Gens du Voyage : réhabilitation

Les travaux ont commencé le 8 avril 2013. Ils ont été confiés à l'entreprise SOMATRA pour un montant de 80 242,00 € HT.

La Caisse Commune de Sécurité Sociale verse à la Commune mensuellement une indemnisation pour l'entretien de l'Aire des Gens du Voyage d'un montant 1986,75 €. Les travaux consistent en la réfection totale de l'aire, les derniers travaux datent de 2001.

- Opération Cœur de Ville – bourse à la création et aides à la rénovation de l'habitat : bilan

Monsieur le Maire indique que trois adjoints suivent ce projet :

Jean-François DELOUSTAL, Claude CAUSSE et Jean-Pierre JACQUES.

En 2009, seulement 18 000 € ont été attribués. En 2012, 30 dossiers ont été instruits pour un montant d'environ 100 000 €.

3 volets de compétence :

- volet commercial :

Bourse à la création et à la reprise d'entreprises : 3 000 €

Agrandissement d'un commerce, valorisation des devantures et aide à l'acquisition, montant plafonné à 5000 €

- Aide à la rénovation de l'habitat :

Aide aux façades, aides aux portes et fenêtres, aides aux toitures

- Aménagement urbain :

Vendredi 19 avril, la Commission d'Appel d'Offres se réunira pour choisir le maître d'œuvre pour la rénovation de la place du Soubeyran.

Lors de la commission du 21 décembre 2012, 72 314,05 € ont été attribués :

- Aide à la rénovation de l'habitat :

- Façades : 8 978,01 €

- Toitures : 44 433,62 €

- Aide à la valorisation, à la création et à la reprise d'activités : 736,54 €

- Bourse à la création d'entreprise : 4 dossiers X 3000 € : 12 000 €

Pour 2013, il a été prévu une enveloppe de 130 000 €.

Monsieur CAUSSE indique que 3 dossiers doivent être remboursés par leurs bénéficiaires, car l'activité commerciale n'a pas été exploitée pendant un minimum de 5 ans. Actuellement 2 dossiers sur 3 ont été remboursés. Cette mesure permet de dissuader les chasseurs de primes.

- Subventions : attributions par le Conseil Général de la Lozère

- Commune de Marvejols – art et Artisanat en cœur de ville : 5 000 €

- Comité d'organisation du salon CCP : 2500 €

- Marvejols athlétisme Gévaudan Achat de matériel : 567 €

- Judo Club de Marvejols – Achat de tapis : 2 239 €

- Théâtre de la Mauvaise Tête – fonctionnement : 35 000 €

- Collège Marcel Pierrel – SEGPA – Achat de matériel : 500 €

- Commune de Marvejols – extension de la Bibliothèque/création médiathèque : 120 000 €

- Commune de Marvejols – restauration de l'Hôtel de ville : 88 000 €

- Commune de Marvejols – aménagement de l'aire de Gens du Voyage : 18 926 €

- Ecole de la Sainte Famille – aide au voyage scolaire à Paris : 1 634 €

- Ecole de la Coustarade – aide au voyage scolaire au Mont Mouchet : 1 284 €

Monsieur le Maire remercie Monsieur le Président du conseil Général de la Lozère pour l'attribution de ces subventions.

Motion contre la fermeture des guichets dans les gares en Lozère les samedis et les dimanches

Considérant :

- les précédentes motions prises par notre assemblée sur la défense de nos lignes ferroviaires le 29 avril 2005 et la dernière en date le 21 décembre 2012 pour le maintien des trains « L'Aubrac » et « Le Cévenol » dans le réseau national
- l'importance fondamentale répétée en terme d'aménagement du territoire pour le département de la Lozère des deux dessertes ferroviaires nationales, « l'Aubrac » et « le Cévenol » reliant Clermont-Ferrand à Béziers et Marseille (via Nîmes) et passant par le Massif-Central et la Lozère,
- les menaces constantes qui pèsent sur la pérennité de ces lignes,
- et aujourd'hui, le risque de fermeture les samedis et les dimanches des gares lozériennes de Langogne, Villefort, Marvejols et Saint Chély d'Apcher.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Réaffirmer** l'importance d'un service aux usagers de qualité,
- ♦ **Réaffirmer** son attachement à ces lignes,
- ♦ **Réaffirmer** l'importance de ces liaisons pour les territoires desservis, les voyageurs, la fréquentation touristique, le fret et les retombées économiques qui en découlent,
- ♦ **Demander** à nouveau le maintien du statut national actuel de ces trains au titre des Trains d'Equilibre du Territoire (TET) et demander la pérennisation des conventions s'y rapportant.
- ♦ **Refuser** la fermeture des gares lozériennes les samedis et dimanches et exiger le maintien de leur ouverture aux usagers tous les jours de la semaine.
- ♦ **Demander** à la SNCF de maintenir cette ouverture
- ♦ **Demander** au Conseil Régional en tant qu'autorité organisatrice des TER de soutenir la demande de la Commune de Marvejols.

Motion approuvée à l'unanimité

DELIBERATIONS

Approbation du compte rendu

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 mars 2013.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1) Communauté de Communes du Gévaudan : Modification des statuts portant sur l'extension de la compétence « aménagement de l'espace »

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 24 en date du 7 mars 2013, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Gévaudan a approuvé la modification de ses statuts portant sur l'extension de la compétence « Aménagement de l'Espace » en application de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette décision a été notifiée à l'ensemble des Communes membres afin qu'elles se déterminent sur cette proposition.

Suivant les motivations de la délibération susvisée, l'extension de la compétence « Aménagement de l'Espace » permettra de sécuriser et/ou d'autoriser les actions communautaires dans les domaines du transport à la demande et de la constitution de réserves foncières :

- Organisation dans le cadre d'une délégation de compétence du Conseil Général, d'un service de transport à la demande de personnes. La Communauté de Communes intervenant en tant qu'organisateur secondaire fixera les conditions d'exploitation, les caractéristiques techniques et financières du service, et procédera à la recherche de l'exploitant

- Constitution et gestion de réserves foncières nécessaires à la réalisation des actions communautaires répondant aux objets définis à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme

Chaque commune doit maintenant se prononcer, selon les conditions de majorité nécessaires, sur la modification envisagée. Le préfet constatera ensuite par arrêté la modification statutaire.

Considérant le courrier en date du 26 mars 2013 portant notification de la délibération du 7 mars 2013 demandant la modification des statuts de la Communauté de Communes,
Considérant les dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la modification des statuts d'une Communauté de Communes,
Considérant l'intérêt de sécuriser juridiquement les actions de la Communauté de Communes du Gévaudan en matière de transport à la demande ainsi que de constitution de réserves foncières,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Accepter** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Gévaudan avec l'extension de la compétence « Aménagement de l'Espace ».
- **Autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote pour à l'unanimité

2) Communauté de Communes du Gévaudan : Décision d'opportunité portant sur le transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif »

Monsieur le Maire indique que par délibération en date du 7 février 2013, le Conseil de la Communauté de communes du Gévaudan a approuvé l'opportunité d'un transfert des compétences eau et assainissement collectif.

Cette décision résulte des conclusions de l'étude d'opportunité confiée à un groupement de bureaux d'études composé des cabinets ECOSFERES, CEREG Ingénierie et LYSIAS PARTNERS.

Les résultats et conclusions ont fait l'objet d'une large diffusion auprès des Communes avec l'organisation d'une présentation détaillée auprès de chacun des conseillers municipaux.

Conformément aux conditions législatives et réglementaires applicables en la matière, les conseils municipaux des 13 communes doivent délibérer sur cette opportunité et émettre un avis. Le bureau de la Communauté de Communes du Gévaudan analysera les avis des 13 communes et avisera sur la suite à intervenir ; **en tout état de cause, s'il y avait transfert de la compétence eau et assainissement, celle-ci ne pourra intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier 2015 et pas avant.**





1	Pourquoi ce projet ?
2	Que ls enjeux sur le territoire ? Que lles solutions mettre en œuvre ?
3	Comment les financer? Construction du budget prévisionnel du projet (2013-2023)
4	Harmonisation : un impact-prix minime grâce à un taux de subvention exceptionnel
5	Conclusion : une nécessité et une opportunité.
6	QUESTIONS - REPONSES

1- LES FONDEMENTS DU TRANSFERT DES SERVICES AEP ET EU: POURQUOI CE PROJET ?

LES PREOCCUPATIONS MAJEURES SUR LE TERRITOIRE :

✓ Assurer la sécurisation de la ressource en eau et faire face au besoin d'approvisionnement qui croît avec la population.

✓ Assurer la préservation des milieux et de l'environnement, via un service d'assainissement aux normes et pérenne face à la croissance des populations

L'étude financière du transfert de compétences s'est basée sur un double constat :

- Déficit de la ressource en eau à terme sur le territoire
- Problèmes qualitatifs des eaux et des milieux (rejets, sources...)

3

1- LES FONDEMENTS : POURQUOI CE PROJET ?

LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES : UNE NÉCESSITÉ...DES OPPORTUNITES

✓ Gestion de la ressource indispensable aux générations futures :
développement de l'économie locale

✓ Montée en puissance de la qualité de service sur le périmètre CCG

✓ Structuration des services et homogénéisation des gestions

✓ Financement des projets structurants AEP (SDAEP)

✓ Financement des projets envisagés par les collectivités en AEP/EU

✓ Développement emplois directs (opportunités pour les agents)

✓ Développement emplois indirects (nombreux travaux)

4



2-RAPPEL DE L'ÉTAT DES LIEUX : QUELS ENJEUX SUR LE TERRITOIRE ?

Communauté
de Communes
du Pays du
Gévaudan

Etude de
faisabilité du
transfert des
compétences
relatives aux
services eau
potable et
assainisseme
nt

LE BILAN QUANTITATIF BESOIN – RESSOURCE

Besoins en période estivale 4 000 m3/j actuels et 5 000 m3/j futurs

Besoins en période hivernale 3 000 m3/j actuels et 3 850 m3/j futurs

LES UDI 46 % des UDI déficitaires, 12% à l'équilibre

**25% de besoins supplémentaires à horizon 2020-2025,
soit 1000 m3/j d'eau supplémentaire**



2-RAPPEL DE L'ÉTAT DES LIEUX : QUELS ENJEUX SUR LE TERRITOIRE ?

LE BILAN QUANTITATIF BESOIN – RESSOURCE

Gabrias, Grèzes,
Palhers, St Bonnet Déficit total de 100m3/j

Montrodat Déficit actuel de 85 m3/j
Déficit futur de 290 m3/j

Marvejols Déficit futur de 200 m3/j

Montrodat
et ST Laurent ASPECT QUALITATIF :
3 UDI toxiques (baryum et arsenic)

Qualité
Bactériologique 47% UDI avec des dépassements récurrents
36% des UDI équipées de traitement

Période future : 26 UDI déficitaires (62%)



2 - RAPPEL DE L'ÉTAT DES LIEUX : QUELLES SOLUTIONS ?

LES TRAVAUX IDENTIFIES

EAU POTABLE
22,3 M€

77 OPERATIONS DE TRAVAUX
(Sécurisation des ressources et stockage)

**ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**
13 M€

31 OPERATIONS DE TRAVAUX
(Collecte et Station de traitement)

Un programme ambitieux de mise à niveau pour
un total de 35M€

COMMENT LES FINANCER ?



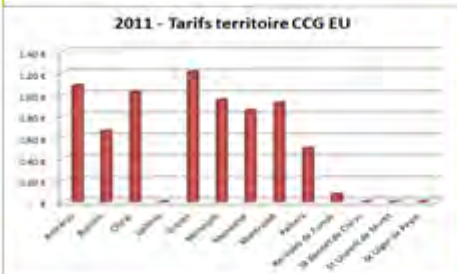
FINANCEMENT VIA LE PRINCIPE DE SOLIDARITE INTERCOMMUNALE

Communauté de Communes du Pays du Gévaudan

Etude de faisabilité du transfert des compétences relatives aux services eau potable et assainissement



- AEP**
- Services à rationaliser
 - Services à sécuriser
 - Tarification non conforme aux réglementations
 - m3 non comptés



- EAUX USEES**
- Ecart de structuration
 - Services à créer, non tarifés
 - Tarification non conformes aux réglementations

Communauté de Communes du Pays du Gévaudan

Etude de faisabilité du transfert des compétences relatives aux services eau potable et assainissement



2-RAPPEL DE L'ÉTAT DES LIEUX

FINANCEMENT VIA LE PRINCIPE DE SOLIDARITE INTERCOMMUNALE

LES TARIFS DES SERVICES ACTUELS : DES ECARTS DE GESTION ET DE TARIFICATION LIES A LA STRUCTURATION

Pour les communes facturant l'EAU et l'assainissement

- ✓ 166 € HT la facture AEP type 120 m3
- ✓ 102 € HT la facture EU type 120 m3
- ✓ 7 communes ne facturent pas de part fixe EU.
- ✓ 7 communes pratiquent des tarifs dégressifs.
- ✓ Au total, la facture type 120m3 est de 268€ HT, soit un écart de 189€ entre la plus chère et la moins chère*.

Pour les communes ne facturant que l'EAU potable

- ✓ 4 communes ne facturent pas l'assainissement**
- ✓ 4 communes pratiquent des tarifs dégressifs
- ✓ Leur facture d'eau type 120m3 s'élève à 139€ HT
- ✓ Un écart de 169€ HT entre la plus chère et la moins chère*.

* Moyennes des prix de l'eau des factures, non pondérée au nombre d'usagers
 ** pour des raisons de choix politique ou pour absence de service

2-RAPPEL DE L'ÉTAT DES LIEUX : QUELLES SOLUTIONS ?

Communauté de Communes du Pays du Gévaudan

Etude de faisabilité du transfert des compétences relatives aux services eau potable et assainissement



LES TARIFS DES SERVICES ACTUELS : EN DECA DE LA MOYENNE BASSIN

(base 120m3) Données pondérées à la population au 01.01.2012	Communes desservies par l'assainissement collectif	Communes non desservies par l'assainissement collectif
Prix moyen pondéré à la population de l'eau potable € / m3 hors redevances et hors taxes	1,44 €	1,35 €
Prix moyen Bassin Adour Garonne (2010)	1,46 €	1,63 €
Prix moyen pondéré à la population de l'assainissement hors taxes et hors redevances	0,87 €	
Prix moyen Bassin Adour Garonne (2010)	1,56 €	
Prix total de l'eau au 01.01.2012 périmètre CCG	2,31	
Prix total de l'eau en 2010 Bassin Adour Garonne	3,02	

VERS UNE HARMONISATION ET UN RATTRAPAGE TARIFAIRE

UNE SOLIDARITE RECOMPENSEE PAR UN TAUX DE SUBVENTION EXCEPTIONNEL

Communauté de Communes du Pays du Gévaudan

Etude de faisabilité du transfert des compétences relatives aux services eau potable et assainissement



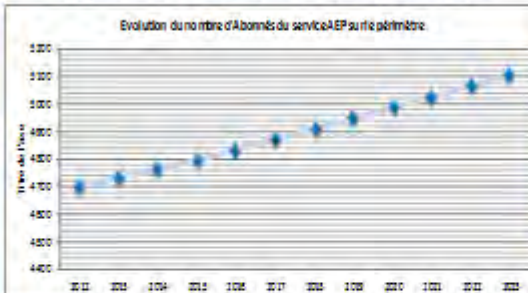
A - Hypothèses de base et prospectives : Les différentes variables testées



11

B- Hypothèses et prospectives :

✓ Evolution de l'assiette AEP sur le périmètre :



+ 0.76%/an en 10 ans (2013 à 2023)



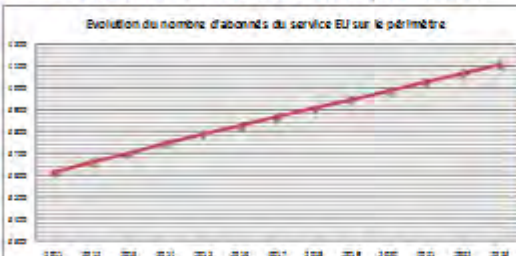
+ 1.4%/an en 10 ans (2013 et 2023)
(intégration de 60 000 m3 municipaux/an)



12

C- Hypothèses et prospectives :

✓ Evolution de l'assiette EU sur le périmètre :



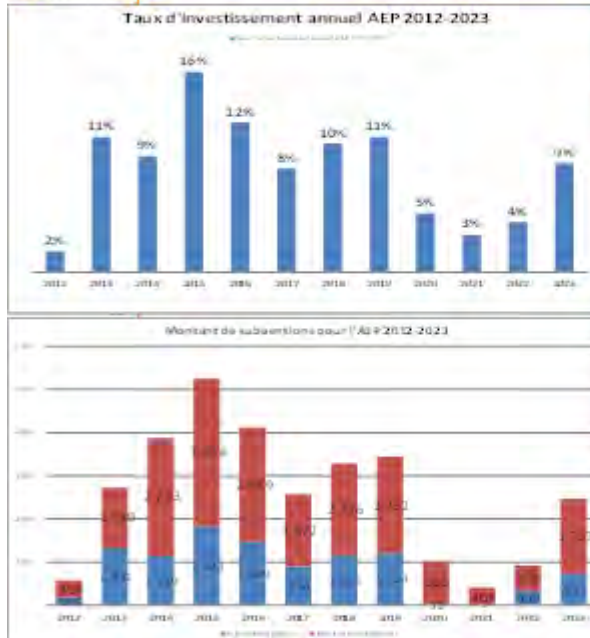
+ 1.1%/an en 10 ans (2013 à 2023)



+ 1.2% /an en 10 ans (2013 et 2023)
(intégration de 20 000 m3 municipaux /an)



13

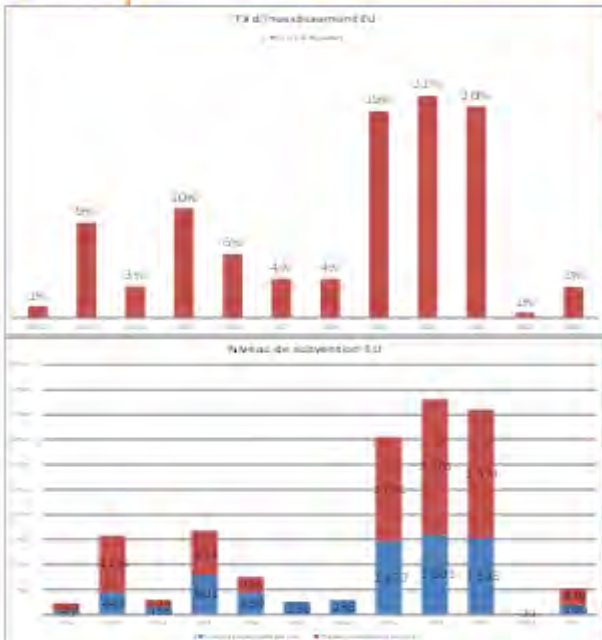


LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EN EAU POTABLE:

22,3 M€ d'investissement

10,3 M€ de subventions AEP soit un taux de 46%

0,5 M€ de renouvellement non ciblé inclus sur la période (non subventionné en première approche)



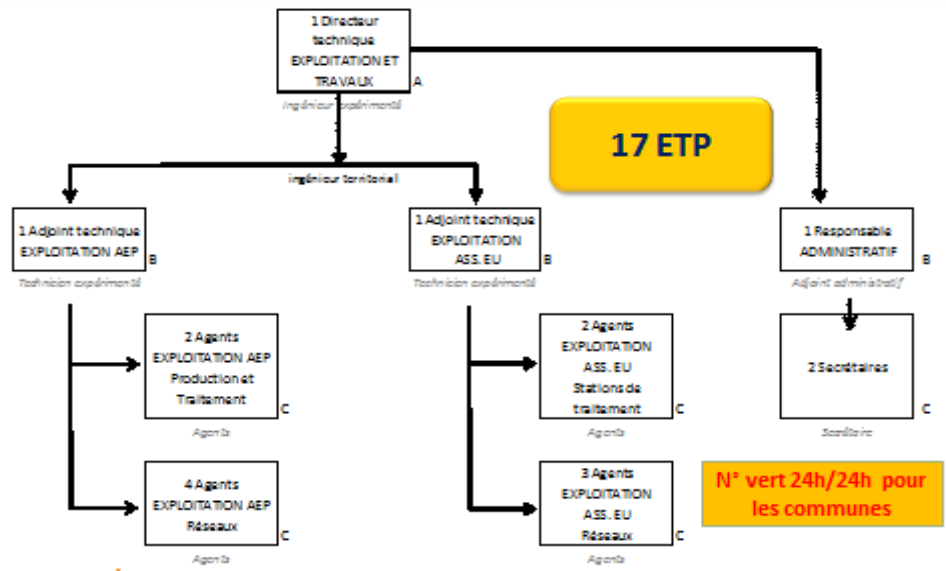
LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

13 M€ d'investissement

7,2 M€ de subventions EU soit un taux de 56%

0,13 M€ de renouvellement non ciblé inclus sur la période (non subventionné en première approche)

Un organigramme fonctionnel : mutualisation, montée en compétences des postes existants, et création d'emploi



Année 2014	Prix de l'eau potable en 2014 suite au transfert	Prix de l'assainissement en 2014 suite au transfert
Tarif hors travaux structurants	1,45 € /m3 HT base 120 m3	1,10 € /m3 HT base 120 m3
Tarif avec plan de travaux structurants	1,90 € /m3 HT Dont part fixe : 72 € HT Dont part variable : 1,30 € / m3 HT	1,35 € /m3 HT Dont part fixe : 40 € HT Dont part variable : 1,02 € / m3 HT
Tarif actuel sur le périmètre (moyenne pondérée à la population)	1,43 € /m3 HT	0,87 €/m3 HT <i>(des services non facturés aujourd'hui)</i>

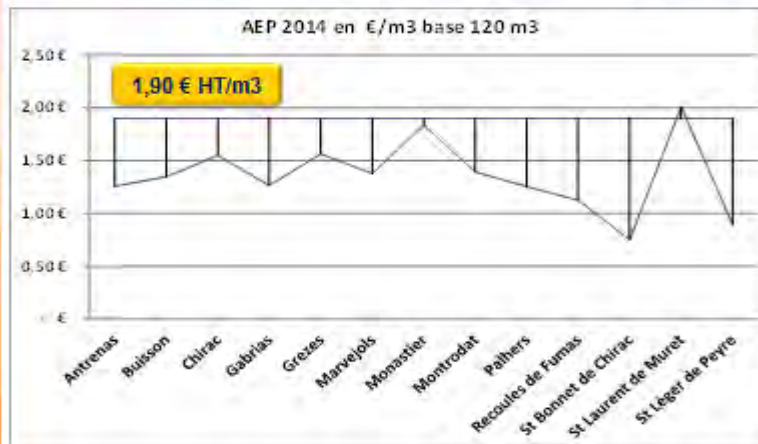


+ 0,45 € pour 22 M€ de travaux sur 10 ans

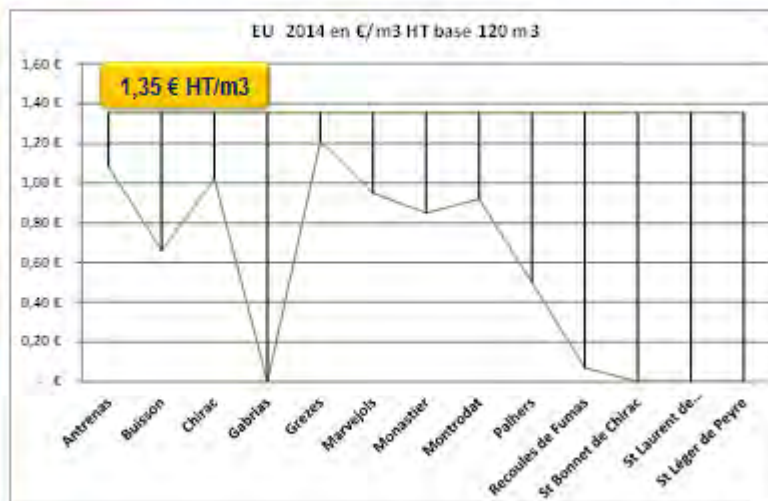
+ 0,24 € pour 13 M€ de travaux sur 10 ans



A - variables testées et hypothèses : les tarifs du transfert AEP en 2014



B - variables testées et hypothèses : les tarifs du transfert EU en 2014



4-QUELLE HARMONISATION TARIFAIRE ?

Communauté
de Communes
du Pays du
Gévaudan

Etude de
faisabilité du
transfert des
compétences
relatives aux
services eau
potable et
assainisseme
nt



Communauté
de Communes
du Pays du
Gévaudan

Etude de
faisabilité du
transfert des
compétences
relatives aux
services eau
potable et
assainisseme
nt



Communauté
de Communes
du Pays du
Gévaudan

Etude de
faisabilité du
transfert des
compétences
relatives aux
services eau
potable et
assainisseme
nt



	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT
PLAN d'investissement	22,3 M€	13,0 M€
TAUX SUBVENTION	46 % (10,3 M€)	56 % (7,2M€)
TARIF 2014	1,90 € /m3 HT PF : 72 € HT PV : 1,30 € /m3	1,35 € /m3 HT PF : 40 € HT PV : 1,02 € HT
TAUX D'ENDETTEMENT (EMPRUNT d'EQUIL / DEP INV)	42 %	30 %
CAPITAL DETTE / RRF	11 %	17 %

Hors redevances Agence Bassin

20

4-QUELLE HARMONISATION TARIFAIRE ?

	Eau Potable HT	Assainisse ment HT	Total HT
Part fixe	72 €	40 €	
Part variable	1,30€	1,02 €	
Facture 50 m3	137 €	91 €	228 €
Facture 90 m3	189 €	132 €	321 €
Facture 120 m3	228 €	162 €	390 €
Facture 200 m3	332 €	244 €	576 €
Facture 500 m3	722 €	550 €	1 272 €

Hors redevances Agence Bassin

La facture type eau et assainissement sur le périmètre est en moyenne de 109 m3,
la facture moyenne 120m3 représente 226 €HT/an

21

4-QUELLE HARMONISATION TARIFAIRE ?

	Eau Potable TVA 5,5%	Assainissement TVA 7%	Total Total
Facture 50 m3	145 €	97 €	242 €
Facture 90 m3	199 €	141 €	340 €
Facture 120 m3	241 €	174 €	414 €
Facture 200 m3	350 €	261 €	611 €
Facture 500 m3	762 €	589 €	1 350 €

Hors redevances Agence Bassin

La facture type eau et assainissement sur le périmètre est en moyenne de 109 m3,
la facture moyenne 120m3 représente 226 €HT/an

22

LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES S'AVÈRE ÊTRE UNE NÉCESSITÉ AFIN :

✓ De **développer l'économie locale** en menant une politique globale de gestion de la ressource indispensable aux générations futures.

✓ De doter les usagers d'une **qualité de service** et assurer la **pérennité** des services à LT sur le périmètre CCG.

✓ De **financer les projets structurants** AEP déterminés dans le SDAEP a insi que les projets envisagés par les collectivités en AEP/EU

✓ De **structurer les services** et de **réduire les écarts** de gestion entre les communes

✓ D'assurer une **montée en compétences** des services.

✓ De **favoriser les emplois directs et indirects** sur le territoire et d'ouvrir un champ d'opportunités pour les ETP existants.

➤ **UNE OPPORTUNITÉ DE METTRE EN ŒUVRE UN PROJET UNIQUE VIA LA SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE**

➤ **GRACE A UN FINANCEMENT EXCEPTIONNEL QUI MINIMISE L'IMPACT PRIX**

23

Communauté
de Communes
du Pays du
Gévaudan

Etude de
faisabilité du
transfert des
compétences
relatives aux
services eau
potable et
assainisseme
nt



Monsieur le Maire souhaite préciser que le Conseil Municipal n'est pas là pour voter le transfert de compétences mais sur l'opportunité. Le but est de mutualiser les moyens entre les treize communes afin qu'aucune ne soit en manque d'eau. C'est un dossier qui n'est pas encore abouti, il doit être murement réfléchi pour régler les points suivants (fiscal, financier et personnel) :

- le prix de l'eau
- les ressources humaines
- la gestion de l'Actif et du Passif
- les conventions d'entretien
- le service de proximité
- le transfert des charges

Il reste encore un an à un an et demi de travail pour finaliser le dossier et permettre à la nouvelle équipe municipale d'approuver ou non ce transfert.

Monsieur André GIRAL souhaite savoir si on peut demander le changement du comptage d'eau brute qui a été changé en catimini de Saint Léger au Monastier.

Monsieur le Maire indique que nous pouvons l'intégrer dans cette délibération.

Monsieur Jean-Pierre JACQUES souhaite que l'on puisse aussi mentionner le respect du principe d'égalité des usagers par rapport au service public.

Monsieur Jean-Paul CHEDANNE indique que ce transfert entrainera une augmentation des factures d'eau de 40% et demande si les autres communes en ont pris connaissance ?

Monsieur le Maire indique que le prix est un élément rédhibitoire et que ce montant dépend des investissements engagés et du nombre de personnel. Au début, seul le personnel déjà en place c'est-à-dire 11 agents effectueront les tâches quotidiennes. Par la suite, les effectifs seront augmentés progressivement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

• **Approuver** l'opportunité du transfert de nouvelles compétences, ainsi définies, à la Communauté de Communes du Gévaudan :

- La compétence « eau » : production par captage ou pompage, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

- La compétence « assainissement collectif » : contrôle des raccordements au réseau public de collecte, collecte, transport et épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites.

• **Accepter** de fixer la date prévisionnelle du transfert de ces compétences au 01/01/2015.

- **Préciser** que la **synthèse des avis sur l'opportunité** du transfert des compétences déterminera les conditions du lancement de la procédure engageant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Gévaudan.
- **Rappeler** le principe d'**égalité des usagers par rapport au service**
- **Souhaiter** que le comptage d'eau brute soit remonté à la confluence de la Crueize et de la Colagne à Saint Léger de Peyre comme il l'était à l'époque.
- **Emettre** un avis favorable sur ces propositions.

Vote pour à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

3) Logement de fonction : liste des emplois

Monsieur le Maire expose et Madame MESKINI indique qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance, en raison **notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, relative à la fonction publique territoriale et portant modifications de certains articles du Code des communes et **notamment l'article 21,**

Vu le décret 2012-752 du 9 mai 2012 et l'arrêté du 22 janvier 2013 fixant le nouveau régime des logements de fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Fixer** comme suit la liste d'emploi de la collectivité pour lequel un logement de fonction peut être attribué :

Emploi : Agent des Services Techniques
<ul style="list-style-type: none"> - Type de concession : par nécessité absolue de service - Situation du logement : Conciergerie du Stade – Rue du Stade - Consistance du logement : Cuisine – Salle à Manger – 3 chambres – Salle de bains – WC – garage - jardinet - Conditions financières : à titre gratuit en compensation de présence obligatoire et d'heures de travail en dehors des horaires de la Mairie - Prestations accessoires : néant

Vote pour à l'unanimité

4) Personnel Saisonnier : émoluments

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique qu'en application de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Attribuer les rémunérations suivantes :
- * Pour la surveillance de la piscine municipale :
- Maître-Nageur Sauveteur (BEESAN) : de juin à août..... Indice brut 418
- Maître-Nageur Sauveteur (BEESAN) : juillet/août..... Indice brut 418
- Surveillant de baignade (BNSSA) : Indice brut 309

* Pour remplacer les agents titulaires en congés annuels et pourvoir aux travaux saisonniers en fonction du nombre d'heures effectivement travaillées :

- guichetier piscine : indice brut 297
- guichetier, Agent d'entretien et tenue de la buvette : indice brut 297
- animateur de la maison du tourisme (accueil, balades) : indice brut 297
- employé saisonnier technique
(espaces verts, voirie, entretien, animations, écoles) : indice brut 297
- Responsable des expositions..... indice brut 297
- agent d'entretien bibliothèque, Mairie, MSP : indice brut 297

Vote pour à l'unanimité

5) Commune : tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE présente le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Arrêter** comme suit le tableau des emplois à compter du 1^{er} mai 2013. Le présent tableau récapitulatif sera modifié dès création ou suppression de postes.

Grades ou emplois	Nombre
Service administratif	
Attaché Principal	1
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1
Rédacteur	3
Adjoint administratif Territorial principal de 1 ^{ère} classe	2
Adjoint administratif Territorial principal de 2 ^{nde} classe	4
Adjoint administratif Territorial de 1 ^{ère} classe	2
Adjoint administratif Territorial de 2 ^{nde} classe	3
Service technique	
Technicien Principal Territorial de 1 ^{ère} classe	1
Technicien Principal Territorial de 2 ^{ème} classe	2
Agent de maîtrise principal	2
Agent de maîtrise	7
Adjoint technique Territorial principal de 1 ^{ère} classe	2
Adjoint technique Territorial principal de 2 ^{nde} classe	3
Adjoint technique Territorial de 1 ^{ère} classe	2
Adjoint technique Territorial de 2 ^{nde} classe	17
Service culturel	
Bibliothécaire territorial	1
Assistant de conservation du Patrimoine	1
Police Municipale	
Brigadier Chef Principal	2
Sanitaire et Social	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	2
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	2
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	1
TOTAL	62

Vote pour à l'unanimité

6) Service de l'eau et de l'assainissement : tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Arrêter** comme suit le tableau des emplois à compter du 1^{er} mai 2013. Le présent tableau récapitulatif sera modifié dès création ou suppression de postes.

Service Technique	
Agent de Maîtrise	3
Adjoint tech. territorial 1 ^{ère} classe	1
Adjoint tech. territorial 2 ^{ème} classe	3
Total	7

Vote pour à l'unanimité

FINANCES

7) Compte administratif 2012 : approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** le Compte Administratif 2012 établi et présenté par M. Jean ROUJON – Maire. Le compte s'établit comme suit :

BUDGET COMMUNE		
SECTIONS	LIBELLES	MONTANT
FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice 2012	5 641 680,53
	Dépenses de l'exercice 2012	5 631 648,97
	Résultat de l'exercice 2012	10 031,56
	Excédent de Fonctionnement reporté	67 285,59
	Résultat de clôture Fonctionnement	77 317,15
INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice 2012	2 823 131,16
	Dépenses de l'exercice 2012	3 136 184,01
	Résultat de l'exercice 2012	-313 052,85
	déficit d'investissement reporté	-1 466 377,35
	Résultat de clôture Investissement	-1 779 430,20
	Restes à réaliser Recettes 2012	1 978 061,59
	Restes à réaliser Dépenses 2012	519 998,69
	Solde Restes à réaliser	1 442 871,57
Déficit de Financement global	-321 367,30	

BUDGET AEP		
SECTIONS	LIBELLES	MONTANT
FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice 2012	906 784,38
	Dépenses de l'exercice 2012	965 857,26
	Résultat de l'exercice 2012	-59 072,88
	Excédent de Fonctionnement reporté	89 576,88
	Résultat de clôture Fonctionnement	30 504,00
INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice 2012	254 659,12
	Dépenses de l'exercice 2012	212 812,89
	Résultat de l'exercice 2012	41 846,23
	Excédent d'investissement reporté	79 706,59
	Résultat de clôture Investissement	121 552,82
Excédent de Financement global	121 552,82	

BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTIONS	LIBELLES	MONTANT
FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice 2012	396 939,40
	Dépenses de l'exercice 2012	364 300,45
	Résultat de l'exercice 2012	32 638,95
	Excédent de Fonctionnement reporté	33 142,06
	Résultat de clôture Fonctionnement	65 781,01
INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice 2012	197 586,06
	Dépenses de l'exercice 2012	155 758,13
	Résultat de l'exercice 2012	41 827,93
	Excédent d'investissement reporté	201 697,72
	Résultat de clôture Investissement	243 525,65
	Restes à réaliser Recettes 2012	25 546,00
	Restes à réaliser Dépenses 2012	2 580,81
	Solde Restes à réaliser	22 965,19
Excédent de Financement global	266 490,84	

BUDGET MAISON DU TOURISME

SECTIONS	LIBELLES	MONTANT
FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice 2012	28 331,66
	Dépenses de l'exercice 2012	40 426,56
	Résultat de l'exercice 2012	-12 094,90
	Excédent de Fonctionnement reporté	12 104,90
	Résultat de clôture Fonctionnement	10,00
INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice 2012	685,66
	Dépenses de l'exercice 2012	0,00
	Résultat de l'exercice 2012	685,66
	Excédent d'investissement reporté	4 591,36
	Résultat de clôture Investissement	5 277,02
	Excédent de Financement global	5 277,02

BUDGET LOTISSEMENT LA GRANGE

SECTIONS	LIBELLES	MONTANT
FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice 2012	0,00
	Dépenses de l'exercice 2012	0,00
	Résultat de l'exercice 2012	0,00
	Excédent de Fonctionnement reporté	0,06
	Résultat de clôture Fonctionnement	0,06
INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice 2012	0,00
	Dépenses de l'exercice 2012	0,00
	Résultat de l'exercice 2012	0,00
	Excédent d'investissement reporté	0,00
	Résultat de clôture Investissement	0,00
	Excédent de Financement global	0,00

BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS ROUSSEL

SECTIONS	LIBELLES	MONTANT
FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice 2012	0,00
	Dépenses de l'exercice 2012	0,00
	Résultat de l'exercice 2012	0,00
	Excédent de Fonctionnement reporté	21 836,18
	Résultat de clôture Fonctionnement	21 836,18
INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice 2012	0,00
	Dépenses de l'exercice 2012	0,00
	Résultat de l'exercice 2012	0,00
	Excédent d'investissement reporté	2,39
	Résultat de clôture Investissement	2,39
	Excédent de Financement global	2,39

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Approuver les Comptes Administratifs 2012, établi et présenté par Monsieur Jean ROUJON - Maire – qui s'est retiré au moment du vote.

Monsieur DAUDE soumet les comptes administratifs au vote du Conseil.

Vote pour à l'unanimité**8) Affectation du résultat d'exploitation : Budget Commune – exercice 2012**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2012, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **77 317,15 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :
 - Excédent reporté au 1068 en recettes d'investissement : **77 317,15 €**
 - Excédent reporté au 002 en recettes d'exploitation : **0,06 €** (budget Lotissement la grange)

Vote pour à l'unanimité**9) Affectation du résultat d'exploitation : Budget Eau – exercice 2012**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2012, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **30 504,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :
 - Excédent reporté au 1068 en recettes d'investissement : **6 987,66 €**
 - Excédent reporté au 002 en recettes d'exploitation : **23 516,34 €**

Vote pour à l'unanimité**10) Affectation du résultat d'exploitation : Budget Assainissement – exercice 2012**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2012, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **65 781,01 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :
 - Excédent reporté au 002 en recettes d'exploitation : **65 781,01 €**

Vote pour à l'unanimité

11) Affectation du résultat d'exploitation : Budget Maison du Tourisme – exercice 2012

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2012, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **10,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :
- Excédent reporté au 002 en recettes d'exploitation : **10,00 €**

Vote pour à l'unanimité

12) Affectation du résultat d'exploitation : Budget Le Clos Roussel – exercice 2012

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2012, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **21 836,18 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :
- Excédent reporté au 1068 en recettes d'investissement : **21 836,18 €**

Vote pour à l'unanimité

13) Affectation du résultat d'exploitation : Budget Lotissement la Grange – exercice 2012

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2012, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **0,06 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :
- Excédent reporté au 002 en recettes d'exploitation du Budget Commune : **0,06 €**
- ♦ **Clôturer** ce budget.

Vote pour à l'unanimité

14) Compte de gestion : Budget Commune - Exercice 2012

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour à l'unanimité

15) Compte de gestion : Budget Eau - Exercice 2012

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour à l'unanimité

16) Compte de gestion : Budget Assainissement - Exercice 2012

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour à l'unanimité

17) Compte de gestion : Budget Maison du Tourisme - Exercice 2012

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et

celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour à l'unanimité

18) Compte de gestion : Budget Lotissement le Clos Roussel - Exercice 2012

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour à l'unanimité

19) Compte de gestion : Budget Lotissement la Grange - Exercice 2012

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour à l'unanimité

20) Fiscalité directe locale : fixation des taux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

• **Fixer** les taux des trois taxes directes locales applicables en 2013 sans aucune augmentation par rapport à 2012 : taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti, taxe d'habitation comme suit :

- Taxe d'Habitation	11,10 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties	26,23 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	218,53 %

Vote : 22 pour - 5 abstentions

21) Subventions aux associations : attributions

Vu les demandes de subventions présentées par les Associations pour l'exercice 2013 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

• **Inscrire** les subventions aux Associations au Budget Primitif 2013 pour un montant de **313 345,50 €** :

I – LOISIRS – SOUVENIRS - DIVERS

NOM DE L'ASSOCIATION	Subvention 2013
FONCTIONNEMENT	
Amicale des Médaillés Militaires de Marvejols BUC Serge - Mairie de Marvejols	100,00 €
Anciens Combattants– Fédération Maginot ROCHET Claude -9 boulevard des Capucins - Mende	100,00 €
Anciens Combattants – FNACA – ACPG – CTAM BRASSAC Henri - Mairie de Marvejols	150,00 €
APPMA « La Gaule Marvejols, Chirac, le Monastier » GIRAL André - Mairie de Marvejols	500,00 €
La Diane Marvejolaise PLANES Pierre - Mairie de Marvejols	1 200,00 €
Souvenir Français BONNARDEL Ginette – Délégation Lozère – Mende	100,00 €
RSTM Réseau de Santé du Territoire de Marvejols TOULOUSE Céline - Mairie de Marvejols	200,00 €
A.L.P.A DELOUS Marie-Ange - Mairie de Marvejols	200,00 €
CONVENTIONS	
Mission Locale Lozère COURTÈS Francis -1 rue du Faubourg Montbel -Mende	7 547,00 €
TOTAL	10 097,00 €

II – AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT - INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES

NOM DE L'ASSOCIATION	Subvention 2013
FONCTIONNEMENT	
BTS PA Lycée Terre Nouvelle Journée du Cheval « Crinières en Lozère » Salon « Saveurs et Couleurs de proximité » ROBERT Jean-Christophe-2 av des Martyrs de la résistance - Marvejols	500,00 €
ESSOR GEVAUDAN BOREL-SIDOBRE Muriel – Mairie de Marvejols	7 000,00 €
Jardins Ouvriers de Marvejols BALDET Yves – 17 lot des Quatre roues - Marvejols	500,00 €
Salon Chasse Cheval et Pêche FABRE Emilie – Mairie de Marvejols	6 000,00 €
Voies Vertes en Gévaudan – nouvelle association THYSS Elisabeth - 9 bis chemin de l'Abbé de Born - Marvejols	200,00 €
TOTAL	14 200,00 €

III – CULTURE ET ANIMATIONS

NOM DE L'ASSOCIATION	Subvention 2013
FONCTIONNEMENT	
Les Amis de la Bibliothèque SICARD Dominique - 11 avenue Savorgnan de Brazza - Marvejols	2 000,00 €
Les Amis de l'Orgue TALANSIER Jean François – Mairie de Marvejols	1 000,00 €
Animation de la Ville JOUVE Dominique - 9 avenue de Brazza - Marvejols	12 000,00 €
Ateliers Ocres et Garance BALARDELLE Gérard – Le Ranquet - Marvejols	300,00 €
Bridge Club de Marvejols VAZEILLE Guy – 25 boulevard de Chambrun - Marvejols	200,00 €
Coryphée Gym Danses CHAUDESAIGUES Pauline – Mairie de Marvejols	250,00 €
Chantelauze CAFFERATO Francette – Place Girou - Marvejols	500,00 €
Espoir Oc CHABANON Roland – lot Bellevue - Marvejols	1 500,00 €
Jumelage MARVEJOLS –COCKERMOUTH JOUVE Dominique - Mairie de Marvejols	4 500,00 €
Les Couleurs de l'Evasion BRARD Jacky - 25 boulevard de Chambrun - Marvejols	1 000,00 €
Photo Club Lot Colagne HONNORAT Paul – Mairie de Chirac	150,00 €
Tempo Danse VAN HALST Marie-Hélène - Mairie de Marvejols	250,00 €
Théâtre du Hangar LOUPIAS Marc - 21 boulevard de Jabrun - Marvejols	500,00 €
Vamos DESTRE Nathalie - Mairie de Marvejols	1 000,00 €
Sous total	25 150,00 €
CONVENTIONS	
Théâtre de la Mauvaise Tête – CONVENTION GIRE Rodolphe - 25 boulevard de Chambrun - Marvejols	60 000,00 €
PARTICIPATION FINANCIERE	
EDML PARRA Eric –Boulevard de Britexte -Mende	23 329,00 €
TOTAL	108 479,00 €

V – SOCIAL – SANTÉ – SOLIDARITÉ

NOM DE L'ASSOCIATION	Subvention 2013
FONCTIONNEMENT	
ANPAA – Association Nationale de prévention en Alcoologie et Addictologie LAURANS Antonia – 12 rue du Faubourg la Vabre - Mende	300,00 €
Association Familiale de Marvejols BUC Eliane – Mairie de Marvejols	300,00 €
ASP 48 (Association pour le Développement des Soins Palliatifs et d'Accompagnement en Lozère) MINVIELLE Cécile – CMCM Marvejols	400,00 €
C.A.S. Maison pour Tous DE CET Simone - 6 rue Victor Cordesse -Marvejols	58 000,00 €
Club Vermeil Les Targuets FOURNIER Marie-Claire - 25 boulevard de Chambrun - Marvejols	1 000,00 €
Comité des Œuvres Sociales du Bassin de Vie de Marvejols BONNEFOY Pierre – Mairie de Marvejols	20 000,00 €
F.N.A.T.H – Accidentés du Travail et Handicapés GALTIER Paul – Rue des Écoles - Mende	150,00 €
Groupe d'Entraide Mutuelle de la Lozère VIALA Lucette - 2 quartier de l'Esplanade - Marvejols	300,00 €

Les Amis d'Emmaüs PREGET Raymonde – Mairie de Marvejols	800,00 €
Les Restos du Coeur CHAZE Eliane – Rue Léopold Monestier - Mende	800,00 €
Naître et Grandir MALLET Céline – Maison Solidaire – Espace Jean Jaurès - Mende	150,00 €
Peuples Solidaires LEBOIS Raymonde – Mairie de Marvejols	800,00 €
Secours Catholique BASTIDE Michèle – 7 rue Monseigneur de Ligonès - Mende	800,00 €
Secours Populaire Français Secrétaire général : ARRUFAT Claude – Le Monastier	800,00 €
Une Goutte d'Eau FAVIER Corinne – Mairie de Marvejols	150,00 €
V.M.E.H. (Visiteuses en Milieu Hospitalier) TESSIER Simone – Maison de retraite Saint Jacques - Marvejols	500,00 €
TOTAL	85 250,00 €

V - ENSEIGNEMENT – ŒUVRES SOCIALES SCOLAIRES

<u>NOM DE L'ASSOCIATION</u>	<u>Subvention 2013</u>
FONCTIONNEMENT	
Amicale des Sapeurs-Pompiers DEL TORCHIO Daniel – Centre de secours principal - Marvejols	500,00 €
SAEP Société des Amis de l'Enseignement Public MARTIN Emilie – Ecole de la Coustarade - Marvejols	800,00 €
O.C.C.E. Coopérative Ecole Maternelle la Coustarade AMANS Igor – Ecole Maternelle Publique - Marvejols	1 000,00 €
O.C.C.E. Coopérative Ecole Élémentaire la Coustarade FRANGOS Mélina – Ecole Élémentaire Publique - Marvejols	2 200,00 €
O.C.C.E. Coopérative Ecole Élémentaire la Coustarade Sortie Piscine FRANGOS Mélina – Ecole Élémentaire Publique - Marvejols	1 000,00 €
O.C.C.E. Coopérative Ecole Élémentaire la Coustarade Projets sportifs et culturels FRANGOS Mélina – Ecole Élémentaire Publique - Marvejols	300,00 €
APEL - Ste Famille Ecole Élémentaire et Maternelle OSMONT Audrey – Place du Soubeyran - Marvejols	800,00 €
OGEC Sainte Famille – Voyage en Vendée POMMIER Sébastien – avenue Théophile Roussel - Marvejols	1 000,00 €
OGEC Ecole Sainte Famille – équipement informatique POMMIER Sébastien – avenue Théophile Roussel - Marvejols	3 000,00 €
OGEC Ecole Sainte-Famille – Sortie Piscine POMMIER Sébastien – avenue Théophile Roussel - Marvejols	1 000,00 €
OGEC Sainte Famille – Manuels scolaires et matériel pour l'école Maternelle POMMIER Sébastien – avenue Théophile Roussel - Marvejols	3 200,00 €
SOUS-TOTAL	14 800,00 €
CONVENTIONS	
EDML(éveil musical) ROCHOUX Philippe - 13 boulevard britexte - Mende	7 169,50 €
OGEC Ecole Sainte Famille - Cantine POMMIER Sébastien – avenue Théophile Roussel - Marvejols	25 000,00 €
SOUS-TOTAL	32 169,50 €
TOTAL	46 969,50 €

VI – SPORTS

NOM DE L'ASSOCIATION	Subvention 2013
FONCTIONNEMENT	
Archers de Marvejols (1^{ère} compagnie) CAGNIARD Jack – Le Grenier - Marvejols	500,00 €
Association Marvejolaise d'Escalade BARRAULT Anne-Laure – Mairie de Marvejols	650,00 €
Badminton Club de la Bête du Gévaudan BOYER Benjamin – Mairie de Marvejols	500,00 €
Boxing Union Marvejols VETROFF Madeleine – Mairie de Marvejols	600,00 €
Boule Amicale Marvejolaise Lyonnaise HUGUET Michel – Mairie de Marvejols	300,00 €
Cyclo-Club Marvejolais CASTAREDE Denis – Mairie de Marvejols	400,00 €
Ecurie de Retz ROME Roger – Club Hippique du Gévaudan - Marvejols	300,00 €
GEVA FARCE Brigitte – Mairie de Marvejols	500,00 €
Gévaudan Aïkido BARBIER Thierry – Mairie de Marvejols	300,00 €
Gymnastique Sportive Marvejolaise GISCARD Anne – Mairie de Marvejols	1 400,00 €
Judo-Club Marvejolais DUMAS Mathieu – Mairie de Marvejols	1 500,00 €
Marvejols Athlétisme Gévaudan ROUFFIAC Francis – Mairie de Marvejols	700,00 €
Marvejols Cross Marathon GALIBERT Michel - 10 lot Galion - Marvejols	450,00 €
Marvejols Sports CHASTANG Françoise – Mairie de Marvejols	12 000,00 €
Marvejols Sports - École de Foot CHASTANG Françoise – Mairie de Marvejols	1 500,00 €
Marvejols Tennis de Table GELY Michel – Mairie de Marvejols	800,00 €
Marvejols Vétérans DURAND Bernard – Mairie de Marvejols	300,00 €
Moto Club Les Loups Garous du Gévaudan MIEUSSET Eric – Mairie de Marvejols	200,00 €
Pétanque Marvejolaise DURAND Patrick, café du Nord - Place des Cordeliers - Marvejols	750,00 €
Poney Jeune LAGRANGE Monique – Poney Club de la Crouzette - Marvejols	300,00 €
Retraite Sportive le truc du midi FOURNIER Claude – Mairie de Marvejols	200,00 €
Rugby Club Marvejolais MEISSONNIER Alain – Mairie de Marvejols	1 600,00 €
Targuet Bike Aventure BERNE Olivier – Mairie de Marvejols	500,00 €
Tennis Club Marvejolais GIRMA Dominique – Club House de l'Empéry - Montrodat	900,00 €
Twirling-Club Marvejolais MALGOIRE Monique – Mairie de Marvejols	400,00 €
sous- Total	27 550,00 €

MANIFESTATIONS SPORTIVES	
Asa Lozère Rallye Terre de Lozère – 30 et 31 août 2013 et 1 ^{er} septembre 2013 RESSOUCHE Thierry -1 bis Bd Théophile Roussel – BP 11 – Mende	4 000,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL SPORT ADAPTE Championnat de France Tir à l'Arc – 6 et 7 avril 2013 TOSQUELLES TOURNADRE Marie-Noëlle – Mairie de Marvejols	800,00 €
Azimut Gévaudan Gévaudathlon – 9-10-11 mai 2013 GISCARD Pierre – Route du Cros - Chanac	3 000,00 €
LVO CLUB Lozérienne VVT le 16/06/2013 MATHIEU Elodie – 480 route de charafine – 74410 SAINT JORIOZ	500,00 €
Marvejols Cross Marathon - Course Nature le 13/10/2013 GALIBERT Michel – 10 lot galion - Marvejols	700,00 €
Semi-Marathon Marvejols-Mende – 21/07/2013 PRIVAT Georges – Café de la paix – BP 93 - Mende	11 000,00 €
Vélo Club Mende Lozère Course de vélo Alex Gardes – 21 juin 2013 URBAN Jean Luc – Espace Bike - Route du Chapitre - Mende	800,00 €
sous- Total	20 800,00 €
TOTAL	48 350,00 €

Vote : 22 pour - 5 abstentions

22) Frais de fonctionnement des écoles privées : forfait élève

Monsieur le Maire indique que la participation communale aux écoles augmente de 2%.
Monsieur le Maire expose que dans le cadre du Contrat d'Association signé avec l'École Privée de la Sainte-Famille, le calcul des dépenses de fonctionnement relatives au coût d'un élève de l'enseignement public similaire s'élève pour l'année 2013 à :

Ecole Élémentaire.....	409,00€
Ecole Maternelle.....	510,00€

Les dépenses afférentes à cette obligation ont été inscrites au Budget Primitif 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** le montant de cette participation qui sera mandaté trimestriellement à l'Etablissement concerné au vu d'un état mentionnant le nombre d'élèves.

Vote pour à l'unanimité

23) Tarifs communaux : fixation

Monsieur le Maire propose que les tarifs communaux soient lissés comme chaque année de 2 %. Les tarifs des horodateurs, des droits de **place des foires et marchés, de l'aire des gens du voyage** et les tarifs internet de la bibliothèque restent inchangés. Les tarifs des salles sont actualisés en fonction de l'environnement local.

Monsieur Jean-Paul CHEDANNE souhaite connaître la liste des personnes qui payent un devant de porte et ce que cela rapporte à la Commune.

Monsieur le Maire indique que cette information sera transmise aux Conseillers Municipaux lors du prochain Conseil.

LOCATIONS DE SALLE	Tarif 2013	
	HT	TTC
Salle du Cheval Rouge		
Réunions statutaires des associations marvejolaises	Gratuit	
Matinée	27,59 €	33,00 €
Après-Midi	27,59 €	33,00 €
Soirée	27,59 €	33,00 €
Complexe sportif Marceau Crespin - salle Omnisports avec exclusivité		
Forfait de 1 à 7 jours	217,40 €	260,00 €
Forfait au-delà de 7 jours jusqu'à 31 jours	271,74 €	325,00 €
Complexe sportif Marceau Crespin - salle polyvalente - dojo - Tennis de Table ou Boulodrome - salle Gymnase Esplanade avec exclusivité		
Forfait de 1 à 7 jours	83,60 €	100,00 €
Forfait au-delà de 7 jours jusqu'à 31 jours	125,42 €	150,00 €
Salle Polyvalente		
Salle/jour	221,57 €	265,00 €
Hall/jour	83,60 €	100,00 €
par jour supplémentaire	31,78 €	38,00 €
Buvette/jour	58,53 €	70,00 €
Repas/jour	137,96 €	165,00 €
Salle Culturelle		
Salle/jour	125,42 €	150,00 €
Salle de la Goutelle		
Salle/jour	41,81 €	50,00 €
Diverses salles communales (Utilisation à l'année) Place Girou - Salle Polyvalente du Complexe Sportif Marceau Crespin - Dojo - Tennis de Table - Boulodrome - salle culturelle - salle de la Goutelle		
Loyer mensuel (10h hebdo)	50,17 €	60,00 €
Loyer mensuel (entre 10h et 20h hebdo)	79,85 €	95,50 €

LOCATIONS DE MATERIEL	Tarifs 2013
Table pliante (12 places)	5,30 €
Chaise pliante (par jour d'utilisation)	0,50 €
Barrière (par jour d'utilisation)	1,60 €
Podium (par jour d'utilisation) Forfait	64,40 €
Podium remorque (par jour d'utilisation)	72,85 €
Sono pour véhicule ou portable (par jour d'utilisation) Forfait	11,90 €
Parquet (nu - piste de danse)	200,50 €
Parquet (avec garde-corps - scène) - Tente de Réception	237,65 €
Gradins (y compris pose par 2 agents) les 200 places	327,75 €
Abri Facile	30,40 €
Remorque véranda	30,00 €
PETITS TRAVAUX - TARIF HORAIRE	Tarifs 2013
Main d'œuvre	21,95 €
Tronçonneuse à disque, Dameuse, Compresseur, Débroussailleuse	29,40 €
V.L (chauffeur compris) - Compacteur ou Elévateur	32,00 €
Fourgon ou Micro-pelle (chauffeur compris)	41,90 €
Camion ou Nacelle (chauffeur compris)	47,00 €
Tracto-pelle (chauffeur compris)	61,50 €
Balayeuse (non compris transport)	100,00 €

DROIT d'OCCUPATION TEMPORAIRE du DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	Tarifs 2013
Devant de porte : abonnement annuel (le m ²)	7,45 €
Droit de place Fêtes Foraines :	
• Métiers (le m)	1,75 €
• Caravane/jour	14,25 €
Droit de place des cirques (le m ²)	0,70 €
Droit de place Aire Gens du Voyage par emplacement/nuitée	2,00 €

FOIRES ET MARCHÉS	Tarifs 2013
Foires et Marchés par mètre linéaire (minimum perçu est fixé à 3,60 €)	0,90 €
Marché aux ovins par animal	0,20 €

DROIT DE STATIONNEMENT VÉHICULES	Tarifs 2013
Horodateur :	
½ heure	0,20 €
1 heure	0,50 €
2 heures	1,00 €
3 heures	2,00 €
4 heures	3,00 €
Taxis	85,85 €
Participation des constructeurs par place de stationnement manquante	603,10 €

REGIE BIBLIOTHEQUE	Tarifs 2013
Abonnement annuel :	
• Moins de 18 ans	Gratuit
• Plus de 18 ans	9,80 €
Pour les vacanciers dont le séjour est inférieur à 2 mois :	
• Abonnement la semaine	4,00 €
Accès Internet :	
• par heure	2,00 €
• par 1/4 heure	0,50 €
• par 1/2 heure	1,00 €
• par 3/4 heure	1,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** la modification des tarifs à compter du 1^{er} mai 2013

Vote : 22 pour – 5 abstentions

24) Tarifs du Cimetière : fixation

Monsieur le Maire propose que les tarifs du cimetière soient augmentés de 2 %valable à compter du 1er mai 2013 :

CONCESSIONS FUNERAIRES	Tarif 2013	
	2,5 m ²	5 m ²
Concession fosse ou caveau renouvelable		
• Concession trentenaire	212,10 €	423,10 €
• Concession cinquantenaire	352,70 €	705,30 €
• Concession perpétuelle	705,30 €	1 410,80 €

Concession Columbarium renouvelable	Alvéole1	Alvéole 2
• Concession trentenaire	212,10 €	423,00 €
• Concession cinquantenaire	352,70 €	705,30 €
• Concession perpétuelle	705,30 €	1 410,80 €

FRAIS FUNERAIRES	Tarifs 2013
Droit de séjour au dépositaire	0,70 €
Frais de creusement de fosse	59,30 €
Frais d'ouverture et de fermeture de case de Columbarium	21,95 €
Vacation funéraire	21,60 €
Vacation funéraire les dimanches et jours fériés ou en dehors des horaires Normaux	43,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** la modification des tarifs à compter du 1^{er} mai 2013

Vote : 22 pour – 5 abstentions

25) Tarifs de la piscine : fixation

Monsieur le Maire propose que les tarifs de la piscine ne soient pas augmentés.

PISCINE	Tarifs 2013
* Billets d'entrée :	
- Enfants de 6 à 16 ans	1,50 €
- Adultes + de 16 ans	3,00 €
* Cartes d'abonnement non nominatives :	
- 10 entrées	
* Enfants	13,00 €
* Adultes	27,00 €
- Écoles extérieures à Marvejols (y compris accompagnateurs)	
* Enfants (6 à 16 ans)	1,50 €
* Adultes (+ 16 ans)	2,20 €
* <u>École de natation :</u>	
• Résidents de MARVEJOLS	
- Enfants (6 à 16 ans)	36,00 €
• Personnes ne résidant pas dans la Commune et dans la limite des places disponibles	
- Enfants (6 à 16 ans)	48,00 €
* <u>Groupes (y compris accompagnateurs)</u>	
- Enfants (6 à 16 ans)	1,00 €
- Adultes (+ 16 ans)	2,20 €

* Comptoir de vente :	
<u>Glaces :</u>	
• 1 ^{ère} catégorie	0,60 €
• 2 ^{ème} catégorie	1,50 €
• 3 ^{ème} catégorie	1,60 €
• 4 ^{ème} catégorie	2,50 €
<u>Bonbons :</u>	
• 1 ^{ère} catégorie	1,50 € le sachet
• 2 ^{ème} catégorie	2,50 € le sachet
<u>Alimentation :</u>	
• 1 ^{ère} catégorie	1,50 €
• 2 ^{ème} catégorie	2,50 €
• 3 ^{ème} catégorie	3,50 €
<u>Boisson :</u>	
• Eau minérale	1,50 €
• Autres boissons	2,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** les tarifs de la piscine à compter du 1^{er} juin 2013

Vote : 22 pour – 5 abstentions

26) Tarifs de la Maison du Tourisme : fixation

Monsieur le Maire propose que les tarifs de la Maison du Tourisme soient augmentés de **2 % à l'exception** de la taxe de séjour.

Monsieur Jean-Paul CHEDANNE souhaiterait obtenir le bilan de ce que rapporte à la Commune la taxe de Séjour.

Monsieur le Maire indique que ces informations seront transmises lors du prochain Conseil.

MAISON DU TOURISME	Tarifs 2013
<u>Articles appartenants à la Commune :</u>	
Bande dessinée "La Bête du Gévaudan"	9,60 €
Affiche C.D.T. de la Lozère	4,70 €
DVD Marvejols	11,00 €
Livre « Marvejols au Fil du Temps »	10,40 €
<u>II - Services gérés par la Maison du Tourisme :</u>	
Visite guidée de la Ville (enfant de - 10 ans - gratuit)	2,40 €
Edition dépliant touristique - Participation des bénéficiaires	38,00 €
<u>Taxe de Séjour :</u>	
Hôtel de Tourisme - par personne et par jour	0,60 €
Autre type d'hébergement - par personne et par jour	0,40 €

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour :

- **fixer** les tarifs de la Maison du Tourisme à compter du 1^{er} mai 2013 comme indiqués ci-dessus.

Vote : 22 pour – 5 abstentions

27) Tarifs de l'Eau et l'Assainissement : fixation

Monsieur le Maire propose pour l'exercice 2013 de maintenir les tarifs de l'eau et de l'assainissement sans augmentation.

	COMMUNE DE MARVEJOLS	
Consommation annuelle	EAU Prix H.T. le m ³	ASSAINISSEMENT Prix H.T. le m ³
De 0 à 12 000 m ³	1,09 €	0,95 €
Au delà de 12 001 m ³	0,86 €	0,84 €
Prime fixe :	34,75 €	

Tarif des interventions (pas d'augmentation):

- * Coupure de l'eau : **10,74 € H.T**
- * Rétablissement de l'eau : **10,74 € H.T**
- * Changement du titulaire de l'abonnement : **32,05 € H.T**

De plus, la Loi N° 91-716 du 26 Juillet 1991 a assujetti la "fourniture d'eau" au régime de la T.V.A à compter du 01/01/1993. Le taux applicable à ce jour est de 5,5 % pour l'eau et 7% pour l'assainissement.

Travaux de branchement d'eau et d'assainissement sur réseau en cours de création

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs pour raccordement à un réseau public en cours de création applicables en 2013, suivant les propositions ci-dessous énoncées, Il propose de fixer les tarifs comme suit (pas d'augmentation) :

- * Raccordement assainissement (obligatoire)..... **201,95 € HT**
- * Raccordement eau potable (facultatif) **286,00 € HT**
- * Raccordement mixte (eau potable et assainissement) **487,95 € HT**

Participation pour raccordement au réseau d'assainissement

Le Conseil Municipal décide de fixer le droit d'accès au réseau : (pas d'augmentation mais une TVA qui passe de 5,5 % à 7 %) :

- **Pour une maison individuelle : 818,83 € TTC**
- **Pour les bâtiments industriels, commerciaux et artisanaux :
..... 818,83 € TTC par bloc sanitaire.**
- **Pour un immeuble collectif, ce droit d'accès toute taxe s'établit comme suit :**

Type de Logement	Nombre de logements		
	de 1 à 15	de 16 à 30	31 et plus
T 5	647,52 € TTC	590,01 € TTC	533,64 € TTC
T 4	533,74 € TTC	476,15 € TTC	419,84 € TTC
T 3	419,84 € TTC	362,33 € TTC	306,01 € TTC
T 2 - T 1	306,01 € TTC	248,46 € TTC	192,20 € TTC

pour ces constructions édifiées sur un terrain raccordable à un réseau communal aboutissant à la station d'épuration.

- Le montant de cette participation sera exigible après obtention du permis de construire ou du permis d'aménager ou de l'autorisation d'aménager un terrain destiné à l'accueil d'habitations légères de loisir ou de l'acte approuvant un plan de remembrement au jour de la demande de raccordement au réseau d'assainissement.

- Pour les bâtiments destinés à un autre usage que l'habitation, cette participation sera fixée au cas par cas dans la limite de 80 % du coût d'un assainissement individuel.

- Il est précisé que cette participation est assujettie à la TVA au taux en vigueur (7 %)

- Il est spécifié que le fait générateur, conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat, est le raccordement effectif au réseau d'égout, celui-ci devant être constaté par les services municipaux.

- Lorsque le réseau est de type séparatif, il est rappelé que les eaux de pluie et les eaux usées doivent obligatoirement être séparées, la Commune se réservant le droit de faire procéder à des vérifications.

- Il est également spécifié que la participation conformément à la jurisprudence des Conseils d'Etat, n'est due que pour les constructions neuves ou en cas de reconstruction après démolition de l'ancien.

- En outre, les sommes dues seront recouvrées comme en matière de contributions directes.

Intervention des services municipaux

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs hors taxe des interventions des services municipaux pour la réalisation des branchements applicables en 2013, suivant les propositions ci-dessous énoncées. Il fixe les tarifs comme suit (pas d'augmentation) :

➤ Forfait pour une longueur inférieure ou égale à 3 mètres :

- Branchement eau potable ø 19/25..... **983,00 €**

- Branchement eau potable ø 25/32..... **1091,98 €**

- Branchement assainissement..... **834,68 €**

- Branchement mixte (eau potable et assainissement) **1241,18 €**

➤ Forfait pour mètre supplémentaire :

- Branchement eau potable ø 19/25 - ø 25/32 - Assainissement..... **85,73 €**

- Branchement mixte (eau potable et assainissement) **91,36 €**

Réfection de branchement d'eau existant

Le Conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs pour la réfection de branchement d'eau existant applicables en 2013 (pas d'augmentation) suivant les propositions ci-dessous énoncées.

Total HT : **147,79 €**

TTC : **176,75 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

• **Approuver** les tarifs indiqués ci-joint à compter du 1er mai 2013.

Vote : 22 pour – 5 abstentions

28) Budgets primitifs 2013 : Commune

Monsieur le Maire indique que le budget de la Commune représente 53 % d'investissement et 47 % de fonctionnement.

Madame Elisabeth ACHET dit que cette répartition est une utopie car il y a plus de fonctionnement que d'investissement au vu des chiffres du Compte administratif.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas une utopie mais qu'il est difficile d'exécuter le budget du 15 avril au 15 décembre. Les dossiers sont souvent reportés sur l'exercice suivant. Un exemple concret celui de la voirie, il est difficile de réaliser les travaux sur l'exercice réel. Et puis les contraintes du Code des Marchés Publics, augmentent les délais d'exécution.

Monsieur Jean-Paul CHEDANNE indique qu'il n'est pas d'accord avec les chiffres indiqués lors du débat d'orientations budgétaires.

Les loyers en 2011 représentent 35 % des emprunts contractés et en 2012, 25 % et non pas 40 % comme indiqué.

Monsieur le Maire indique que les calculs seront refaits pour donner des chiffres justes et réels.

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2013 de la Commune, s'équilibrant en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Fonctionnement	6 126 056,06 €
- Investissement	7 494 538,89 €

Vote : 19 pour – 5 contre – 3 abstentions

29) Budgets primitifs 2013 : Service de l'eau

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2013 du Service de l'Eau, s'équilibrant en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Fonctionnement	1 071 233,36 €
- Investissement	475 006,32 €

Vote : 22 pour – 5 abstentions

30) Budgets primitifs 2013 : Service de l'assainissement

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2013 du Service de l'Assainissement, s'équilibrant en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Fonctionnement	508 093,07 €
- Investissement	492 034,65 €

Vote : 22 pour – 5 abstentions

31) Budgets primitifs 2013 : Maison du Tourisme

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2013 de la Maison du Tourisme, s'équilibrant en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Fonctionnement	40 519,00 €
- Investissement	5 967,02 €

Vote : 22 pour – 5 abstentions

32) Budgets primitifs 2013 : Lotissement le Clos Roussel

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2013 du Lotissement le Clos Roussel, s'équilibrant en recettes et en dépenses d'investissement comme suit :

- Investissement	21 838,57 €
------------------------	--------------------

Vote : 22 pour – 5 abstentions

33) Espace Jeunes – travaux de réhabilitation pour l'accueil loisirs : demande de financement

Monsieur le Maire expose et Madame MESKINI indique que la Commune envisage de confier l'accueil des enfants de 3 à 14 ans au Centre d'Animations Sociales « Maison pour Tous ». Pour ce faire, il est nécessaire de réhabiliter et de mettre aux normes les locaux communaux qui accueillent cette structure. Un rapport d'un bureau de contrôle technique a permis de définir les normes de sécurité, d'accessibilité et d'aménagement.

Ce projet est estimé à 36 807,37 € HT

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Origine	Montant	%
Dépenses éligibles		Contributions Publiques		
- Isolation phonique	238.44 €	- CCSS	7361.47 €	20%
- Quincaillerie	735.69 €	- Conseil Général	7361.47 €	20%
- Chauffage	382.42 €	- DETR	7361.47 €	20%
- Chauffage	6975.90 €	- FEADER	7361.47 €	20%
- Plomberie	275.01 €			
- Miroiterie	51.99 €			
- Portail –Garde-corps	13150.00 €			
- Menuiseries	170.00 €			
- Electricité	3869.79 €			
- Maçonnerie	3902.34 €			
- Plomberie	978.79 €			
- Sas protection escalier	690.00 €	Autofinancement		
- Travaux Régie	4515.00 €	- Commune	7361.49 €	20%
- Utilisation camions	872.00 €			
Total Dépenses HT	36.807,37 €	Total Recettes	36.807,37 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Valider** le projet et le plan de financement de l'opération présentée ci-dessus
- ♦ **Demander** à bénéficier des aides au titre du programme LEADER (FEADER)
- ♦ **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Commune de Marvejols s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution du FEADER.

Vote pour à l'unanimité

34) Travaux de rénovation de bâtiments communaux : demande de financement PED

Dans le cadre du programme de rénovation de bâtiments communaux et suite à la demande de l'ETES, Monsieur le Maire expose et madame ORLOWSKI indique qu'il a été décidé de réaliser des travaux de rénovation pour un montant de travaux de 22 273,64 €. Afin de financer ces travaux, il est proposé de solliciter des financements auprès du Conseil Général de la Lozère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Solliciter** le Conseil Général de la Lozère pour financer ce programme de rénovation de bâtiments communaux dans le cadre du programme d'équipement départemental (PED) à hauteur de 11 136,82 €.
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires.

Vote pour à l'unanimité

TRAVAUX

35) Programme d'Aménagement et d'Entretien de la Voirie Communale d'Intérêt Communautaire - Année 2012 – Rue du Stade : avenant n°1

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que lors du Conseil Municipal du 5 octobre 2012, il avait été décidé de désigner l'entreprise Marquet pour réaliser les travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale d'intérêt communautaire de la rue du Stade pour un montant de 107 362,75 € HT. Lors de l'avancement du chantier, il s'est avéré que des travaux supplémentaires de finition doivent être réalisés pour un rendu impeccable. Ces travaux supplémentaires comprennent :

- Adaptation, amélioration et remise en état du réseau enterré de télécommunications
- **Adaptation, modification et raccordement d'abris compteur au réseau AEP**
- Création de chambres de tirage pour les réseaux secs
- Adaptation du chantier et mise en œuvre de bordure P3

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 17 637,25 € HT.

Le montant du marché initial HT est de 107 362,75 €. Le nouveau montant du marché HT est de 125 000,00 €.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 12 avril 2013 pour examiner cet avenant et a émis un avis favorable.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** l'avenant ci-dessus énoncé
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires et notamment l'avenant

Vote pour à l'unanimité

36) Tableaux de l'Eglise Notre Dame de la Carce : avenant n°1

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que lors du Conseil Municipal du 29 juillet 2011, il avait été décidé la restauration des 3 tableaux (l'Adoration des Mages, la Trinité et la Sainte Famille) par l'entreprise Malbrel pour un montant de 34 800,00 € HT.

Il est apparu nécessaire de procéder à la restauration des cadres de ces tableaux pour un montant de 8400,00 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 12 avril 2013 pour examiner cet avenant.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** l'avenant ci-dessus énoncé
- ♦ **Solliciter** les financements auprès de l'Etat, des collectivités locales (Conseil Général) et la participation de l'APREM.
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires et notamment l'avenant

Vote pour à l'unanimité

37) Eglise Notre Dame de la Carce - tranche 10 - lot 6 : pénalités de retard

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que les travaux de charpente métallique et serrurerie de la tranche 10 de l'Eglise Notre Dame de la Carce ont été confiés à la SARL Jean-Claude PRIVAT. Lors des travaux de l'orgue et suivant l'étude du Cabinet IB2M, il est apparu nécessaire de renforcer la tribune qui portera l'orgue et ainsi procéder à la pose d'une structure métallique supplémentaire. De ce fait un avenant de travaux a été établi et approuvé lors du Conseil Municipal du 27 avril 2012. La totalité des travaux a été réalisée dans les temps hormis la pose de la structure métallique demandée en supplément.

L'entreprise n'est donc pas responsable du dépassement de délai et il n'y a pas lieu d'appliquer des pénalités de retard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Accorder** la remise des pénalités de retard à l'entreprise PRIVAT Jean-Claude pour l'opération « Eglise Notre Dame de la Carce – tranche 10 »
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires.

Vote pour à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Le Maire
Jean ROUJON